



Commission économique pour l'Europe**Conférence des Parties à la Convention
sur les effets transfrontières des accidents industriels****Onzième réunion**

Genève, 7-9 décembre 2020

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Utilisation des ressources financières et en nature en 2019-2020**Utilisation des ressources financières et en nature
aux fins de la mise en œuvre du plan de travail
pour la période 2019-2020*****Rapport du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi par le secrétariat comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels à sa dixième réunion (ECE/CP.TEIA/38, par. 51 f)). Il contient des informations sur l'utilisation des ressources financières et en nature fournies par les Parties à la Convention pour la période 2019-2020.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. À sa dixième réunion (Genève, 4-6 décembre 2018), la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) a approuvé le budget correspondant au plan de travail pour la période 2019-2020. Elle a prié le secrétariat de gérer les contributions financières volontaires et de lui rendre compte de l'utilisation des ressources financières et en nature pour l'exercice biennal 2019-2020 (ECE/CP.TEIA/38, par. 51 f)).

2. Comme suite à cette demande, le présent rapport contient des informations sur l'utilisation des ressources financières et contributions en nature fournies au titre de la Convention. On y trouvera aussi une liste de toutes les Parties, organisations internationales et autres organisations partenaires qui ont apporté des contributions financières ou en nature, ou qui ont fait part de leur intention de fournir de telles contributions, en vue de la réalisation d'activités au titre de la Convention pendant la période 2019-2020.

3. Pour l'exercice biennal 2019-2020, les Parties ont versé au principal fonds d'affectation spéciale de la Convention des contributions financières d'un montant total de 1 523 785 dollars, auquel est venu s'ajouter un revenu de placements de 32 767 dollars pour 2019, ce qui porte à 1 565 552 dollars le montant total des contributions financières reçues pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 15 septembre 2020 (voir tableau 1). Ce montant inclut les 437 166 dollars de contributions versées par la Tchéquie, la Norvège, la France et la Suisse à la fin de l'année 2018¹ pour une utilisation prévue en 2019-2020. En outre, des contributions financières estimées à environ 157 180 dollars² sont attendues avant la fin de l'année 2020. Le montant total des contributions financières qui devraient être versées au principal fonds d'affectation spéciale de la Convention et utilisées pour l'exercice biennal 2019-2020, et partiellement pour l'exercice suivant (voir le paragraphe 4 *infra*), s'élèvera donc à environ 1 722 732 dollars.

4. Les contributions financières versées au fonds d'affectation spéciale de la Convention comprennent les contributions ci-après, qui concernent des projets (y compris les activités et dépenses connexes) dont l'exécution a été lancée pendant l'exercice biennal 2019-2020 et se poursuivra pendant l'exercice suivant :

a) Une contribution de la Suisse (100 401 dollars) pour le projet sur le renforcement de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie centrale. La période d'exécution du projet, qui devait initialement couvrir l'exercice 2019-2020, a été prolongée sans frais, comme convenu avec le donateur, jusqu'à la fin de l'année 2021, toutes les activités prévues en 2020 n'ayant pas pu être réalisées en raison de la pandémie de COVID-19. Des dépenses supplémentaires pour les activités restantes sont donc prévues pour 2021 ;

b) Une contribution de la Suisse (250 250 dollars) pour le projet visant à aider les pays d'Asie centrale à renforcer la sécurité de la gestion des résidus miniers, qui devrait être exécuté en 2020-2021 ;

c) Une contribution de la France (227 272 dollars) qui vise à appuyer les activités liées à l'aménagement du territoire, à la sécurité industrielle et à l'assistance dans ces domaines pendant l'exercice biennal 2019-2020. Étant donné que l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe du Sud-Est, qui devait se tenir en 2020, a dû être reporté à octobre 2021, la période d'exécution du projet a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021, en accord avec le donateur ;

¹ Contributions reçues entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre 2018, notamment de la part de la Tchéquie (13 000 dollars), de la France (227 272 dollars), de la Norvège (96 492 dollars) et de la Suisse (100 401 dollars), pour une utilisation prévue en 2019-2020.

² Y compris des contributions annoncées par la Croatie (3 000 dollars), la France (40 000 euros), l'Italie (50 000 euros), la Serbie (2 000 dollars), la Slovaquie (5 000 euros) et la Pologne (10 000 dollars), et une contribution possible de l'Allemagne (jusqu'à 25 000 euros), afin de soutenir l'organisation de la onzième réunion de la Conférence des Parties à Genève. Ces contributions n'avaient pas encore été reçues au moment de l'établissement du présent rapport. Le montant en dollars des contributions susmentionnées a été calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au 15 septembre 2020 (0,844). La Slovénie doit encore confirmer le versement d'une contribution financière.

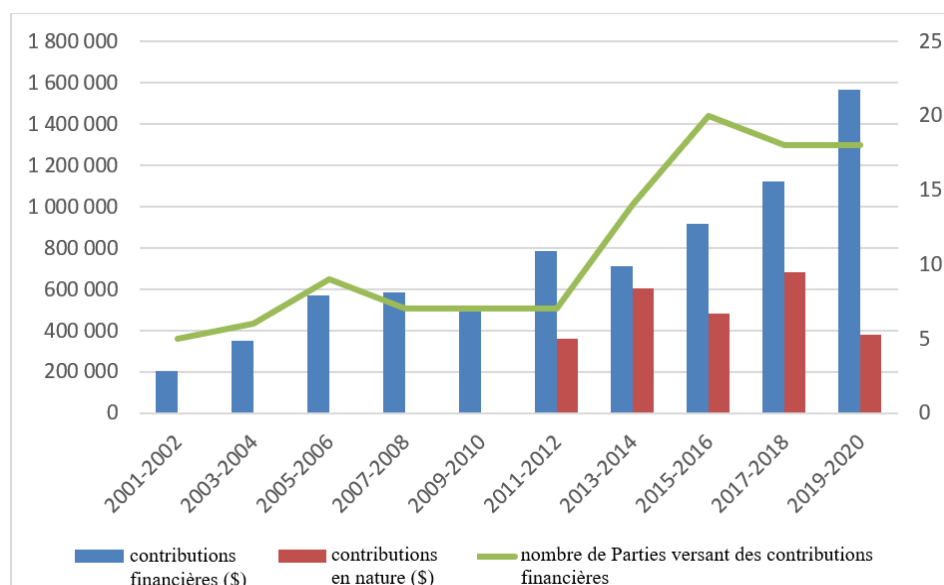
d) Une contribution de la France (220 022 dollars) qui vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention jusqu'à 2030 (ECE/CP.TEIA/38/Add.1). Ces fonds ont été utilisés pour renforcer l'engagement du régime de la Convention dans le domaine des accidents technologiques déclenchés par un événement naturel (Natech), lancer un dialogue sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Serbie et renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales. De la même manière que pour la contribution française mentionnée au paragraphe 4 c), la période d'exécution de ce projet a été prolongée jusqu'à la fin de 2021, car toutes les activités n'ont pas pu être réalisées et la réunion de lancement du dialogue en Serbie a été reportée à 2021.

5. En plus de sa contribution au principal fonds d'affectation spéciale de la Convention, la Fédération de Russie s'est engagée, en juillet 2020, à verser 250 000 dollars à un fonds d'affectation spéciale distinct en vue de l'exécution, pendant la période 2020-2021, de la première phase (lancement) du projet de dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Asie centrale. Étant donné que la plupart des activités du projet sont prévues pour l'exercice biennal 2021-2022, les recettes et dépenses correspondantes feront l'objet d'un rapport à la douzième réunion de la Conférence des Parties. En 2020, les fonds seront en grande partie consacrés à la planification détaillée du projet et à l'organisation et la préparation des activités qui seront menées dans ce cadre. Sous réserve de l'évolution de la pandémie, la majeure partie de la contribution sera utilisée en 2021 pour mener des activités au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Ces activités consisteront notamment à organiser des missions d'information et des consultations avec les autorités des pays bénéficiaires au sujet de la mise en place des dialogues sur les politiques nationales, et à fournir des services consultatifs sur l'examen des politiques et de la législation nationales en vue de leur harmonisation avec les traités de la CEE et les dispositions légales nationales, et sur d'autres domaines connexes.

6. Le graphique ci-après montre l'évolution des contributions financières, y compris des contributions à tous les fonds d'affectation spéciale, au cours des vingt années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention, en 2000. Il montre aussi l'évolution des contributions en nature depuis l'exercice biennal 2011-2012.

Contributions biennales financières (2001-2020)³ et en nature (2011-2020)

(En dollars des États-Unis)



Note : Les chiffres inscrits sur les axes des ordonnées correspondent, à gauche, aux montants en dollars des États-Unis et, à droite, au nombre de Parties.

³ Les contributions financières indiquées pour la période 2019-2020 incluent la somme de 437 166 dollars versée par des Parties à la fin de l'année 2018 et prévue pour l'exécution du plan de travail pour la période 2019-2020 et partiellement au-delà.

7. Au cours de l'exercice biennal 2019-2020, des Parties et d'autres parties prenantes ont également apporté des contributions en nature, en fournissant des services d'experts ou un financement direct pour l'organisation de différentes réunions et manifestations au titre de la Convention, pour un montant d'environ 380 969 dollars (voir tableau 1)⁴. Les Parties ci-après ont apporté des contributions en nature : Allemagne, Autriche, Belgique (Région flamande), France, Hongrie, Norvège, République de Moldova, Slovénie, Tchéquie et Union européenne (y compris la Banque européenne d'investissement). L'Allemagne a fourni des contributions en nature non négligeables, notamment en appuyant l'exécution de projets régionaux relatifs à l'amélioration de la sécurité des installations de gestion des résidus, qui ont été mis en place dans le cadre du plan de travail au titre de la Convention. Grâce à sa contribution en nature, la Banque européenne d'investissement a soutenu la création d'une base de données sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle. Grâce à l'appui financier de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des représentants du Kazakhstan et des membres du personnel de l'OSCE ont pu participer à deux réunions sur la sécurité de la gestion des résidus miniers en Asie centrale, organisées au titre de la Convention⁵.

8. D'autres contributions en nature ont été fournies par le Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale, le Conseil interétatique pour la sécurité industrielle de la Communauté d'États indépendants, la Commission internationale pour la protection du Danube, le Groupe conjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Au cours de l'exercice biennal, la coopération avec d'autres organisations internationales s'est poursuivie, notamment avec l'Organisation internationale du Travail, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Des représentants des milieux universitaires, y compris de l'Université technique d'Ostrava (Tchéquie), de l'Université technique de Moldova (République de Moldova) et de l'Université polytechnique nationale de Dnipro (Ukraine), ainsi que d'organisations non gouvernementales telles qu'Eco-Peace, ont également contribué à la mise en œuvre du plan de travail. Qui plus est, le secteur privé a aussi été source de contributions en nature. Ainsi, le Conseil international des mines et des métaux (CIMM), en tant que membre de Global Tailings Review⁶, a contribué à ce que des représentants venant d'Asie centrale puissent participer à la Consultation pour l'Asie centrale sur l'élaboration d'un projet de norme mondiale sur les résidus miniers (Almaty (Kazakhstan), 18 et 19 novembre 2019) et à l'atelier sous régional sur l'amélioration de la sécurité de la gestion des résidus miniers en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), 20 et 21 novembre 2019), qui s'est tenu juste après.

Tableau 1
Contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention reçues au cours de l'exercice biennal 2019-2020
(Au 15 septembre 2020)

Source	Contributions financières	Valeur approximative
		des principales contributions en nature
Allemagne	50 528	233 000
Autriche	17 847	2 000
Belgique (Région flamande)	-	6 000
Bulgarie	4 200	-
Chypre	7 000	-

⁴ Il n'a pas été possible de recenser toutes les contributions en nature.

⁵ Atelier introductif et session de formation sur le terrain (Kokshetau (Kazakhstan), 11-13 juin 2019) et atelier sous-régional organisé dans le cadre des projets relatifs à l'amélioration de la sécurité des activités minières et de la gestion des résidus miniers au Kazakhstan, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), 20 et 21 novembre 2019).

⁶ Partenariat entre le CIMM, le PNUE et les Principes pour l'investissement responsable.

<i>Source</i>	<i>Contributions financières</i>	<i>Valeur approximative des principales contributions en nature</i>
Croatie ^a	3 000	-
Fédération de Russie ^g	-	-
Finlande	11 037	-
France ^c	491 788	2 000
Hongrie	-	32 500
Italie ^d	56 818	
Lituanie	5 907	
Norvège ^e	194 631	10 000
Pays-Bas	66 446	-
Pologne ^f	10 000	-
République de Moldova	-	30 000
Roumanie	11 123	-
Serbie ^h	2 000	-
Slovaquie ⁱ	-	-
Slovénie ^j	-	5 000
Suisse ^k	496 050	-
Tchéquie ^b	26 000	3 000
Union européenne, y compris la Banque européenne d'investissement	78 407	41 469
OSCE	-	16 000
Intérêts créditeurs du principal fonds d'affectation spéciale de la Convention (2019)	32 767	-
Total	1 565 552	380 969

^a La Croatie s'est engagée à verser une contribution financière supplémentaire de 3 000 dollars.

^b Inclut une contribution financière versée par la Tchéquie en décembre 2018 au titre de 2019.

^c Inclut une contribution financière de 227 273 dollars versée par la France en novembre 2018 au titre de l'exercice biennal. La France s'est en outre engagée à verser une contribution supplémentaire de 40 000 euros.

^d L'Italie s'est engagée à verser une contribution financière supplémentaire de 50 000 euros au titre de 2020.

^e Inclut une contribution financière de 96 492 dollars versée par la Norvège en décembre 2018 au titre de 2019.

^f La Pologne s'est engagée à verser une contribution financière supplémentaire d'un montant de 10 000 dollars.

^g En juillet 2020, la Fédération de Russie a versé à un fonds d'affectation spéciale distinct une contribution financière de 250 000 dollars destinée au projet de dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Asie centrale. Étant donné que la majorité de la somme sera dépensée en 2021, la contribution sera comptabilisée pour l'exercice biennal 2021-2022.

^h La Serbie s'est engagée à verser une contribution financière supplémentaire de 2 000 dollars.

ⁱ La Slovaquie s'est engagée à verser une contribution financière d'un montant de 5 000 euros.

^j La Slovénie doit encore confirmer le versement d'une contribution financière.

^k Inclut une contribution financière de 100 402 dollars versée par la Suisse à la fin de l'année 2018 pour financer le projet sur le renforcement de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie centrale.

9. Venues s'ajouter aux contributions financières, les contributions en nature apportées au cours de l'exercice biennal ont permis de renforcer de manière non négligeable la mise en œuvre du plan de travail. Dans l'ensemble, les contributions en nature ont été moins importantes que prévu, de nombreuses activités ayant dû être reportées en raison de la pandémie. Les pays qui étaient censés accueillir des réunions et ateliers intergouvernementaux, notamment l'Allemagne, la Serbie et la Suède, n'ont pas pu le faire, car les activités prévues ont dû se tenir en ligne ou être reportées.

10. Outre les contributions en nature énumérées ci-dessus, des membres élus ou nommés des organes subsidiaires ont joué un rôle très important en participant aux réunions de ces organes et en faisant mieux connaître la Convention lors de différentes manifestations. Outre les réunions ordinaires du Bureau et des trois groupes restreints créés sous ses auspices – le groupe restreint sur l'évaluation des risques, le groupe restreint sur la sécurité de la gestion des résidus miniers et le groupe restreint en charge du financement –, le Groupe de travail de l'application et le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels ont mené des activités pendant l'exercice biennal.

11. En plus des contributions en nature apportées par des Parties et d'autres parties prenantes, le régime de la Convention a bénéficié, pendant l'exercice biennal 2019-2020, d'un financement important au titre du programme ordinaire de coopération technique du budget ordinaire de la CEE qui a permis de couvrir les frais liés à la participation de représentants d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale à l'atelier sous régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe orientale et dans le Caucase (Chisinau, 22-24 mai 2019) et à l'atelier sous régional sur l'amélioration de la sécurité de la gestion des résidus miniers en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), 20 et 21 novembre 2019).

12. Dans le tableau 2 figurent les dépenses estimées agrégées par rubrique du système Umoja pour le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2019-2020. Les rubriques du système Umoja présentées dans le tableau couvrent notamment les dépenses suivantes :

a) Services contractuels : services de traduction et d'interprétation, y compris l'équipement nécessaire pour les réunions avec interprétation simultanée ; frais de fonctionnement et de représentation liés à la réalisation des activités d'assistance ; frais de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement ; assurance pour les consultants ;

b) Charges d'exploitation et autres charges directes : formation du personnel chargé du projet afin de renforcer leurs compétences techniques et informatiques ; transport, par exemple la location sur place de voitures, bus ou cars, dans le contexte des activités du projet ; frais bancaires pour des dépenses liées aux activités du projet ; services de courrier et de valise diplomatique pour les réunions et séminaires organisés dans le cadre du projet ; frais de visa liés aux demandes de voyage ; papier à lettres, fournitures de bureau et cartes de visite sur mesure et en lien avec les activités du projet ; pour le personnel affecté au projet et les consultants : bureaux avec des sanitaires, mobilier de bureau, location de téléphones et abonnements, ordinateurs avec connexion au réseau et à Internet, courrier électronique et imprimante ;

c) Subventions : subventions versées aux partenaires d'exécution pour l'organisation de réunions dans le cadre du Programme d'aide et de coopération ;

d) Charges de personnel : salaires et droits à prestation connexes du personnel sous contrat à durée déterminée et du personnel temporaire chargé de mener les activités du projet ; recrutement d'experts externes, notamment de consultants internationaux, nationaux et régionaux, pour appuyer la réalisation des activités du plan de travail liées au projet, y compris les activités de base (par exemple Natech), les autres activités menées au titre du Programme d'aide et de coopération (par exemple la cartographie des installations de gestion des résidus miniers au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan) et la traduction (anglais-russe et anglais-français) ; contrats institutionnels (par exemple pour l'établissement d'un rapport sur les méthodes d'évaluation des risques dans les installations chimiques) ;

e) Frais de voyage : déplacements de membres du personnel, de consultants, de participants aux réunions et de titulaires de mandat originaires d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'experts en matière d'activités intergouvernementales et d'assistance. Les frais de voyage incluent les billets d'avion ou de train, les frais kilométriques, l'indemnité journalière de subsistance et d'autres frais connexes ;

f) Fournitures, produits et matériels : papeterie et fournitures de bureau, ordinateurs portables et écrans pour le personnel et les consultants affectés au projet ;

g) Dépenses d'appui aux programmes : de manière générale, toutes les dépenses des fonds d'affectation spéciale de l'ONU font l'objet d'un surcoût de 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Tableau 2

Récapitulatif des dépenses couvertes par le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention estimées pour l'exercice biennal 2019-2020^a

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique Umoja</i>	<i>Dépenses estimées pour 2019-2020</i>
Services contractuels	30 000
Charges d'exploitation et autres charges directes	40 000
Subventions	78 000
Charges de personnel	865 000
Frais de voyage	40 000
Fournitures, produits et matériels	8 000
Sous-total	1 061 000
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	137 930
Total (toutes les activités et tout le personnel)	1 198 930

^a Fondé sur les dépenses réelles telles qu'enregistrées dans Umoja jusqu'au 25 septembre 2020 et sur les dépenses estimées jusqu'à la fin du mois de décembre 2020. N'inclut pas les contributions en nature fournies par des Parties et d'autres parties prenantes (tableau 1).

13. Plusieurs activités prévues n'ont pas pu être menées à bien pendant l'exercice biennal. S'agissant du Programme d'aide et de coopération, il n'a pas été possible, en raison de la pandémie, de réaliser les activités ci-après, qui ont dû être reportées au prochain exercice (2021-2022) :

a) Atelier sous régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe du Sud-Est ;

b) Lancement du dialogue sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Serbie ;

c) Mission technique chargée de faciliter l'adhésion de l'Ukraine à la Convention sur les accidents industriels ;

d) Formation sur le terrain suivie d'une réunion au Tadjikistan dans le cadre du projet sur le renforcement de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie centrale.

14. De plus amples informations sur le report de ces activités sont données dans le rapport sur les activités d'assistance menées en 2019-2020 (ECE/CP.TEIA/2020/7). En raison du manque de fonds, les dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle n'ont pas pu être lancés dans d'autres pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase, y compris dans des pays qui avaient fait part de besoins dans ce domaine.

15. Le budget prévu pour l'exercice biennal s'élevait à 2 920 618 dollars, mais le total des contributions financières et en nature reçues et prévues pour la période 2019-2020 s'est établi à environ 2 103 701 dollars⁷, ce qui correspond à un taux d'exécution d'environ 72 %.

16. Le total des recettes perçues pour l'exercice biennal 2019-2020 (1 565 522 dollars, voir le tableau 1), associé aux recettes supplémentaires encore attendues (157 180 dollars) sera supérieur au montant total estimé des dépenses (1 198 930 dollars, voir tableau 2), ce qui se traduit par une augmentation attendue du solde (1 661 932 dollars au 31 mai 2020, contre 1 351 115 dollars au 31 décembre 2018, date de fin de l'exercice précédent)⁸. Comme mentionné plus haut, toutes les contributions reçues qui devaient être utilisées pendant la période n'ont pas été dépensées, étant donné que de nombreuses activités ont dû être reportées en raison de la pandémie ou ont été réalisées en ligne, et n'ont donc pas entraîné de dépenses liées aux déplacements. Quatre contributions importantes (voir par. 4) concernent des projets dont la période d'exécution se prolonge sur l'exercice biennal 2021-2022, au même titre que les réserves de fonds correspondantes. En outre, des sommes non négligeables reçues d'autres organisations internationales et du secteur privé, en particulier de l'OSCE et du CIMM (voir par. 7 et 8), ainsi que du budget ordinaire de l'ONU (voir par. 11) ont contribué à réduire les dépenses pendant l'exercice biennal.

⁷ Le montant estimé des contributions financières pour l'exercice biennal 2019-2020 est de 1 722 732 dollars (1 565 522 dollars de contributions financières reçues pour la période, y compris les revenus de placement pour 2019 + 157 180 dollars de contributions financières annoncées qui devraient être reçues avant la fin de l'exercice), et la valeur estimée des contributions en nature s'établit à 380 969 dollars.

⁸ Données provenant du module d'analyse décisionnelle d'Umoja, fondées sur la comptabilité d'exercice.